RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



## **ARRETE**

# Portant interdiction provisoire de stationnement et restriction de la circulation des véhicules

#### Cours du Général de Gaulle

N°AR01\_2023\_0191

Le Maire;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°AR01\_2020\_0235 du 7 juillet 2020 (R.D. du 8 juillet 2020) portant délégation de fonction à Monsieur Jacques BISSON, 7ème maire-adjoint, dans les domaines de l'ordre et de la sécurité publique, espace et réseaux publics, transport en commun des personnes, marché aux comestibles ;

Considérant que dans le cadre de l'organisation de la cérémonie de commémoration de l'Appel du Général de Gaulle qui se déroulera le dimanche 18 juin 2023, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules ;

#### ARRETE

### Article 1: Cours du Général de Gaulle ;

le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits :

#### Le dimanche 18 juin 2023 de 15h00 à 19h30

### Les mesures suivantes seront prises :

- Le cheminement des piétons devra être assuré en toute sécurité et en toutes circonstances :
- Cours du Général de Gaulle barrée à la circulation sauf véhicules d'urgences prioritaires;
- Le stationnement des véhicules sera interdit de 15h00 à 19h30;
- > Un plan de déviation sera mis en place par le demandeur ;

<u>Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation spécifique par les services techniques de la Ville.</u>

<u>Tout véhicule en infraction sera déplacé par la fourrière aux frais et risques du contrevenant</u>

**Article 2 :** Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Commissaire de Police de Sèvres, tout agent de la force publique et agents communaux, Madame la Directrice Générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Direction de proximité de la zone Ouest de l'Etablissement Public Territorial G.P.S.O 2, rue de Paris- 92196 MEUDON Cedex ;
- Monsieur le Commissaire de Police de Sèvres ;
- Centre de secours des Sapeurs-Pompiers de Boulogne-Billancourt ;
- SITA Agence de Bagneux 22, avenue Jean Jaurès 92220 BAGNEUX ;-
- Service Techniques de la Ville de Chaville ;
- Service Espace Public de la Ville de Chaville ;
- Service fêtes et manifestations ;
- Service Police Municipale;
- Groupe PHEBUS KEOLIS.

Fait à Chaville, le 28 avril 2023

Pour le Maire et par délégation

DE CHA

Signé électroniquement par : Jacques BISSON
Date de signature : 15/05/2023

Qualité : (G) 7ème Maire Adjoint (Mr Jacques BISSON)

Jacques BISSON

Maire-Adjoint délégué à l'ordre public et aux infrastructures publiques

Publication le: 17 mai 2023